

2 avril 2015

Date de convocation du conseil municipal :
19 mars 2015

Présents : M. BARDET, maire, Mme MONTENON, MM RINGUET, BARRIERE, adjoints,
MM. GIVERNAUD, INGRAND, JOFFRE, PINAUD

Excusés : MM. BERGER, LAVAUD, Mme GOUX

Madame GOUX a donné pouvoir à Monsieur RINGUET

Monsieur GIVERNAUD a été élu secrétaire de séance

objet : approbation des comptes de gestion 2014

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le receveur, visés et certifiés conformer par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

objet : approbation du compte administratif du budget principal 2014

Monsieur Roland BARRIERE présente le compte administratif 2014.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget principal dont les résultats de l'exercice 2014 sont :

Section de fonctionnement :

Dépenses	151 616.30 €
Recettes	266 013.31 €
Soit un excédent de	114 397.01 €

Section d'investissement :

Dépenses	82 614.03 €
Recettes	314 025.43 €
Soit un excédent de	231 411.40 €

Résultat de l'exercice 2014 :

114 397.01 + 231 411.40 € = 345 808.41 €
Excédent antérieurs reportés : 153 903.32 €
excédent exercice 2014 : 345 808.41 €

Résultat cumulé global : 499 711.73 €

objet : approbation du compte administratif du budget eau 2014

Monsieur Roland BARRIERE présente le compte administratif du budget eau 2014.
Après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget eau dont les résultats de l'exercice 2014 sont :

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 34 405.39 €
Recettes : 36 595.34 €
Soit un excédent de 2 189.95 € €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	3 917.97 €
Recettes	37 642.75 €
Soit un excédent de	33 724.78 €

Résultat de l'exercice 2014 :

2 189.95 + 33 724.78 = 35 914.73 €
Excédent antérieurs reportés 107 738.40 €
excédent exercice 2014 : 35 914.73 €

Résultat cumulé global 143 653.13 €

objet : approbation du compte administratif du budget ccas 2014

Madame MONTENON présente le compte administratif du budget CCAS 2014.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif dont les résultats de l'exercice 2014 sont :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

Excédents antérieurs reportés : 333.53 €

objet : budget principal, affectation du résultat de fonctionnement 2014

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,

Considérant les éléments suivants :

Section d'investissement

Solde d'exécution de l'exercice 2014	+ 231 411.40 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 169 651.18 €
Solde d'exécution cumulé (excédent)	+ 61 760.22 €
Restes à réaliser	0 €
TOTAL	+ 61 760.22 €

Section de fonctionnement

Solde d'exécution de l'exercice 2014	+ 114 397.01 €
Excédent reporté	+ 323 554.50 €
TOTAL A AFFECTER	+ 437 951.51 €

Affectation du résultat de fonctionnement

Couverture du besoin de financement	
De la section d'investissement (compte 1068)	0 €
Reste sur excédent de fonctionnement (report au BP ligne 002)	437 951.51 €
TOTAL	437 951.51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme indiqué ci-dessus.

objet : budget eau, affectation du résultat de fonctionnement 2014

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,

Considérant les éléments suivants :

Section d'investissement

Solde d'exécution de l'exercice 2014	33 724.78 €
excédent reporté	- 26 020.64 €
Solde cumulé	+ 7 704.14 €

Section de fonctionnement

Solde d'exécution de l'exercice 2014	+ 2 189.95 €
Excédent reporté	+ 133 759.04 €
TOTAL A AFFECTER	+ 135 948.99 €

Affectation du résultat de fonctionnement

Reste sur excédent de fonctionnement (report au BP ligne 002)	135 948.99 €
Reste sur excédent d'investissement (report au BP ligne 001)	7 704.14 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme indiqué ci-dessus.

objet : affectation du résultat du budget ccas 2014

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014, décide que l'excédent de fonctionnement de 333.53 € soit reporté en section de fonctionnement.

objet : vote du budget primitif principal 2015

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal 2015 équilibré en recettes et en dépenses, d'un montant total de 1 131 393.20 € soit :

- 679 401.51 € en section de fonctionnement
- 451 991.73 € en section d'investissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif principal 2015 présenté ci-dessus.

objet : budget eau, vote du budget primitif 2015

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal 2015 équilibré en recettes et en dépenses, d'un montant total de 311 744.17 € soit :

- 171 793.08 € en section de fonctionnement
- 79 951.09 € en section d'investissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif eau 2015 présenté ci-dessus.

objet : budget ccas, vote du budget primitif 2015

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal 2015 équilibré en recettes et en dépenses, d'un montant total de 333.53 € soit :

- 333.53 € en section de fonctionnement

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif du budget CCAS 2015 présenté ci-dessus.

objet : vote des taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux des taxes locales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le taux des quatre taxes qui sont reconduits pour 2015 :

- Taxe d'habitation : 17.32 %
- Taxe Foncière Bâtie : 12.07 %
- Taxe Foncière non bâtie : 77.31 %
- CFE : 22.60 %

Ce qui porte le produit fiscal attendu à la somme de 79 480 €.

objet : vote des subventions

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir voter les subventions versées aux différents organismes et associations en 2015. Après en avoir

délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité vote les subventions suivantes : au budget : 4200 €

- Agir pour le patrimoine de fleurat.....	170.00 €
- Société de Chasse	170.00 €
- Amicale Fleuratoise.....	170.00 €
- Fleur de Lire.....	170.00 €
- Ligue contre le Cancer	30.00 €
- SPA.....	40.00 €
- Centre des jeunes agriculteurs	80.00 €
- CIVAM.....	30.00 €
- FNACA Grand-Bourg.....	30.00 €
- FNACA Naillat.....	30.00 €
- Amicale des pompiers Bussière-Dunoise.....	50.00 €
- Amicale des pompiers Grand-Bourg.....	50.00 €
- Subvention proposition sur délibération	2680.00 €
- Association de repas à domicile.....	100.00 €
- Subvention amicale fleuratoise (foire aux plants)..	100.00 €
- Subvention Fleur de Lire (foire aux plants).....	100.00 €
- Subvention Société de chasse (foire aux plants)..	100.00 €
- Subvention Agir pour le patrimoine de Fleurat foire aux plants	100.00 €

objet : adhésion des communes de Gentioux Pigerolles et Royère de Vassivière au SDIC 23

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n° 2015-02/05 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SDIC 23 en date du 11 février dernier acceptant l'adhésion des communes de **Gentioux Pigerolles et Royère de Vassivière**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte l'adhésion au S.D.I.C. 23 des communes de **Gentioux Pigerolles et Royère de Vassivière**

objet : aménagement des installations d'éclairage public au lotissement

Par délibération du 2 août 2014, il avait été sollicité le concours technique et financier du SDEC, une convention désignant le SDEC comme maître d'ouvrage unique a été signée.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du dossier comprenant un récapitulatif des travaux projetés, l'estimatif des puissances et consommations, les schémas du matériel retenu, les plans d'implantation des ouvrages projetés, le devis estimatif des travaux d'un montant de 8326.91 € HT soit 9992.29 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte de faire réaliser les installations d'éclairage public au lotissement pour un montant de 8326.91 € HT soit 9992.29 € TTC.

objet : subvention à l'association gestion cantine scolaire de Noth

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 26 mars 2015, l'association gestion cantine scolaire de Noth a sollicité une subvention de fonctionnement pour l'accueil de deux enfants de la commune.

Vu que la commune de Noth verse la somme de 121.22 € par enfant mangeant à la cantine, le Conseil Municipal, après délibération pour l'année scolaire 2014-2015

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 121.22 euros pour chaque enfant mangeant à la cantine. Les enfants sont au nombre de deux soit 242.44 euros pour l'année scolaire 2014-2015.

objet : demande de subvention séjour en Angleterre

Monsieur BARDET ne prend pas part à la délibération.

La première adjointe donne lecture d'un courrier de Madame la Principale du collège Louis Durand de Saint-Vaury. Un voyage est organisé pour les élèves des classes de 4ème en Angleterre. Une participation financière est demandée afin de soulager les familles.

Un élève demeurant sur la commune est concerné par ce séjour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'apporter une participation à la famille de l'élève concerné en lui versant directement la somme de 50 € sur justificatif de participation de son enfant au séjour.

objet : demande de subvention séjour géologique en Lozère

Monsieur BARDET donne lecture d'un courrier de Madame la Poviseure du Lycée Pierre BOURDAN. Un séjour géologique en Lozère est organisé pour les élèves des classes de Terminale S. Une participation financière est demandée afin de soulager les familles.

Un élève demeurant sur la commune est concerné par ce séjour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'apporter une participation à la famille de l'élève concerné en lui versant directement la somme de 50 € sur justificatif de participation de son enfant au séjour.

objet : vente du lot 6 au lotissement

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur Benoît COUDRIER et de Mademoiselle Laurie DESTRÉ-BERGERON domiciliés 11 La Chérade, 23320 SAINT-VAURY, concernant l'acquisition d'une parcelle au lotissement. Il s'agit du lot n° 6, parcelle A 1922 d'une superficie totale de 1069 m². Le prix du m² est fixé à 8.20 € soit un prix de vente total de 8 765.80 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- accepte de vendre la parcelle à Monsieur Benoît COUDRIER et Mademoiselle Laurie DESTRÉ-BERGERON qui en ont fait la demande, sous réserve de l'accord du permis de construire
- désigne Maître DELILLE pour rédiger l'acte de vente
- donne tout pouvoir au Maire pour signer les actes

objet : réfection toiture logement 4 place Henri Gagnadre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les devis concernant la remise à neuf de la toiture du logement situé 4 Place Henri Gagnadre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient le devis de Monsieur Michel DESHAIRES pour un montant de 8 857.35 euros HT soit 9 743.09 euros TTC.

objet : transfert de la compétence production et stockage de l'eau à EVOLIS 23

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté préfectoral n° 2014-331-02 du 27 novembre 2014, par lequel le SIERS devient un syndicat mixte d'aménagement durable nommé « EVOLIS 23 » à compter du 1^{er} janvier 2015 et dont les nouveaux statuts ont été approuvés par Monsieur le Préfet en date du 27 novembre 2014.

- Il propose de transférer à EVOLIS 23, la compétence transport et stockage de l'eau à compter du 1^{er} juillet 2015 pour une durée limitée à 6 ans, en application de l'article 2.3.2. des statuts d'Evolis 23

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de transférer la compétence transport et stockage de l'eau à EVOLIS 23 à compter du 1^{er} juillet 2015 pour une durée limitée à 6 ans, en application de l'article 2.3.2.

objet : fuite d'eau chez monsieur Pergaud

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur PERGAUD, victime d'une importante fuite d'eau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide sur production de la facture de réparation de la fuite, d'octroyer à Monsieur PERGAUD, une indemnisation à hauteur de 50 % des m3 perdus soit $(912 - 357 = 555 / 2) 277$ m3. Une réduction de titre sera faite après émission de la facture.

objet : remplacement des persiennes logement 4 place Henri Gagnadre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les devis concernant le remplacement d'une partie des persiennes du logement situé 4 Place Henri Gagnadre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient le devis de Art et Fenêtres pour un montant de 2 173.56 euros HT soit 2 390.92 euros TTC.